

Information et éducation des vaccinateurs pour COVID-19

Santé publique Nouveau-Brunswick



Information et éducation des vaccinateurs pour COVID-19

Objectif de la formation:

- Présenter brièvement les produits d'immunisation contre la COVID-19
- Fournir de l'information sur l'immunisation de masse contre la COVID-19
- Suivre la formation requise pour l'immunisation contre la COVID-19 en fonction des compétences établies pour le programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick.
- Passer en revue les compétences requises en matières d'immunisation.
- Acquérir les compétences requises pour assurer l'immunisation sécuritaire et efficace contre la COVID-19.
- Comprendre et passer en revue les compétences en matière d'immunisation qui régissent votre pratique.
- Passer en revue les normes de pratique pour l'immunisation du Nouveau-Brunswick.

Résumé des caractéristiques générales de la COVID-19

- La COVID-19 est une infection causée par un nouveau virus (SRAS-CoV-2).
- La COVID-19 a été observée pour la première fois en décembre 2019 et s'est depuis répandue partout dans le monde, déclenchant une pandémie.
- La COVID-19 se transmet lorsqu'une personne infectée tousse, éternue, chante, parle ou respire en présence d'autres personnes.
- Une personne infectée peut transmettre l'infection même si elle ne présente aucun symptôme.

La COVID-19 peut s'accompagner des symptômes suivants :

- de la fièvre
 - une nouvelle toux ou une toux chronique qui s'aggrave
 - un mal de gorge
 - un écoulement nasal
 - un mal de tête
 - une fatigue nouvellement apparue
 - la diarrhée
 - la perte du goût
 - la perte de l'odorat
 - chez les enfants, des taches mauves sur les doigts ou les orteils
 - des difficultés respiratoires
- Certaines personnes infectées ne présenteront aucun symptôme, d'autres présenteront des symptômes bénins, tandis que d'autres seront gravement malades.
- Sur les personnes recevant un diagnostic que COVID-19, environ une sur cinq sera gravement malade et deux sur cent succomberont à la maladie. Même les personnes qui ne présentent que des symptômes bénins peuvent se sentir mal pendant de longues périodes après avoir contracté la COVID-19.

Produits de vaccin contre la COVID-19

- Santé Canada a approuvé deux vaccins contre la COVID-19.
- Les vaccins de Pfizer-BioNTech et de Moderna sont devenus disponibles en décembre 2020 et arrivent sous la forme de livraisons graduelles.
- D'autres vaccins, comme ceux mis au point par Johnson and Johnson et d'AstraZeneca sont en attente d'approbation et devraient être disponible au cours de la première moitié de 2021.
- Voir les trousse de formation propres à chaque vaccin sur le site Web du GNB.

La planification de la vaccination de masse

- En temps de pandémie, il est important d'être en mesure d'administrer le vaccin dès qu'il est disponible.
- De nombreux obstacles se sont posés au cours de ce processus dans la campagne d'immunisation contre la grippe H1N1 en 2009, surtout en ce qui a trait à la gestion initiale des segments prioritaires de la population, car l'approvisionnement était limité.
- Il pourrait aussi être nécessaire de faire appel à d'autres personnes, comme des ambulanciers, des étudiantes infirmières ou des infirmières à la retraite, afin d'augmenter la capacité et la sensibilisation pour l'administration du vaccin contre la COVID-19.
- Veuillez consulter la norme 4.2.1 du programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick afin de prendre connaissance des compétences requises pour l'immunisation de masse en temps de pandémie.

https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc/professionnels_sante/maladie/GuideDuProgrammeDImmunitationDuNB/competences-infirmieres-sante-publique.html

Quelles mesures seront adoptées pour administrer les vaccins en toute sécurité durant la pandémie de COVID-19?

Mesures de sécurité à l'arrivée à la clinique:

- Le personnel en charge de dépister les symptômes des clients portera un masque médical et une protection oculaire.
- A l'arrivée à la clinique, tout le monde seront posé des questions pour des symptômes.
- Les symptômes comprennent:
 - Fièvre, toux ou aggravation de la toux, diarrhée, perte de l'odorat et du goût, nez qui coule, mal de gorge, douleurs musculaires, maux de tête, fatigue / épuisement et marques violettes sur les doigts et les orteils chez les enfants.
- Les personnes seront invitées à porter un masque facial communautaire pendant leur séjour à la clinique et à se laver les mains avec une solution désinfectante.
- Créez une liste de tous ceux qui fréquentent la clinique (clients et personnel) qui est horodatée avec leurs noms et leurs coordonnées.

Quelles mesures seront mises en place pour administrer en toute sécurité des immunisations de masse dans les cliniques?

Les protocoles de sécurité supplémentaires dans les cliniques de vaccination covid-19 comprennent les suivants:

- Suivez la signalisation pour la direction/ flux de la clinique.
- Les membres du personnel porteront des masques médicaux et seront éloignés les uns des autres, sauf lorsqu'ils sont en train de se faire vacciner.
- La distance physique sera observée et rester à au moins 2 mètres (6 pieds) des autres (sauf ceux qui vivent dans le même ménage).
- Des rendez-vous individuels seront mis en place afin de limiter le nombre de personnes dans la même salle de la clinique.
- Le personnel se rendra dans un espace désigné pour les pauses. Lavage des mains avant et après avoir mangé / bu. Le masque peut être retiré lorsqu'il est assis à 2 m des autres pendant l'acte de manger et de boire. La vigilance est nécessaire car manger / boire est une activité à risque pour la transmission du COVID-19.

Désinfection et nettoyage pendant les cliniques

Vaccinateurs:

- Pas d'équipement ou provisions cliniques sur les tables de vaccination.
- Pas d'utilisation de nappe ou de papier clinique sur les tables de vaccination.
- Utiliser des contenants en plastique contenant les fournitures nécessaires pour une dose unique (c.-à-d. Tampon alcoolisé, vaccin, boule de coton, pansement, etc.) pour le client à vacciné.
- Une fois le vaccin administré, le vaccinateur indique que la table doit être nettoyée et met les contenants en plastique souillés dans une poubelle indiquée salle.
- Le vaccinateur se prépare pour le prochain client en obtenant un nouveau kit propre.

Nettoyeurs:

- Désinfecte la table de vaccination et la chaise du client partie.
- Nettoient les contenants en plastique utilisés par le vaccinateur et les place dans un contenant propre, afin qu'il puisse être utilisé par le personnel qui prépare le kit de vaccination.

Séquençage des groupes prioritaires

Une approche progressive à la vaccination est en cours de préparation pour accorder la priorité aux Canadiens nécessitant un accès plus rapide au vaccin.

Les groupes prioritaires recevront le vaccin en premier au cours du premier trimestre (janvier-mars) de 2021.

La vaccination sera ensuite offerte à toute la population pendant 2021 au fur et à mesure que l'approvisionnement augmente.

Recommandations du Comité consultatif de l'immunisation au Canada

- Personnes risquant fortement de développer une forme grave de la maladie ou de mourir de la COVID-19.
- Personnes les plus susceptibles de transmettre la COVID-19 aux personnes risquant fortement de développer une forme grave de la maladie ou de mourir de la COVID-19, et travailleurs essentiels au maintien de la réponse à la COVID-19.
- Personnes contribuant au maintien d'autres services essentiels au fonctionnement de la société.
- Personnes exposées à un risque élevé d'infection du fait de leurs conditions de vie ou de travail chez lesquelles l'infection pourrait avoir des conséquences disproportionnées, notamment les communautés autochtones.

Objectif de santé publique dans la lutte contre la pandémie de COVID-19

Réduire au minimum le risque de maladie grave et de décès en général tout en atténuant les perturbations sociales résultant de la pandémie de COVID-19



Populations clés pour la vaccination précoce contre la COVID-19

Les populations clés ne s'excluent pas mutuellement et peuvent se chevaucher

Séquençage et établissement des priorités (selon l'évolution des données probantes)

Personnes risquant fortement de développer une forme grave de la maladie ou de mourir de la COVID-19

- Âge avancé
- Autres affections à haut risque (À définir au fur et à mesure qu'évolueront les données probantes)



Personnes les plus susceptibles de transmettre la COVID-19 aux personnes risquant fortement de développer une forme grave de la maladie ou de mourir de la COVID-19, et travailleurs essentiels au maintien de la réponse à la COVID-19

- Travailleurs de la santé et des soins à la personne et soignants dispensant des soins dans des établissements de soins de longue durée ou dans des établissements collectifs de soins aux personnes âgées
- Autres travailleurs jouant un rôle essentiel dans la gestion de la réponse à la COVID-19 ou dispensant des soins en première ligne aux patients atteints de la COVID-19
- Membres du même foyer que les personnes risquant fortement de développer une forme grave de la maladie ou de mourir de la COVID-19

Personnes contribuant au maintien d'autres services essentiels au fonctionnement de la société

- À définir et à prioriser compte tenu des discussions tenues au niveau fédéral-provincial-territorial (FPT)
- Exemples : personnes qui ne peuvent pas travailler à distance et qui sont plus exposées à la COVID-19 (p. ex. police, pompiers, employés d'épicerie)

Personnes exposées à un risque élevé d'infection du fait de leurs conditions de vie ou de travail et chez lesquelles l'infection pourrait avoir des conséquences disproportionnées, notamment les communautés autochtones

- À définir compte tenu de l'épidémiologie de la COVID-19 et des pandémies passées
- Exemples : milieu où l'éloignement physique et les autres mesures de prévention et de contrôle des infections sont difficiles à appliquer, où l'accès aux soins de santé est limité et où l'infection pourrait avoir des conséquences disproportionnées

Approvisionnement adéquat

Autres populations pour lesquelles les vaccins sont sécuritaires et efficaces

Le séquençage des populations clés et l'établissement de sous-priorités au sein de celles-ci s'appuieront sur :

Une analyse risques-avantages au niveau de la population—en prenant en considération le risque d'exposition, le risque de transmission à autrui, le risque de maladie grave et de décès, ainsi que la sécurité et l'efficacité des vaccins dans les populations clés

Les caractéristiques des vaccins et les résultats des essais cliniques



Le stock de vaccins
Le nombre de types de vaccins disponibles, le nombre de doses disponibles et le délai de disponibilité, le nombre de doses nécessaires

Les conditions de l'épidémie de COVID-19 lorsque le ou les vaccins seront disponibles



Critères orientant la prise de décision en matière d'éthique*

Équité : Des efforts devraient être faits pour améliorer l'accès aux services de vaccination afin de réduire les inégalités en matière de santé sans aggraver la stigmatisation ou la discrimination, et pour faire participer les populations marginalisées par le système et les populations racialisées à la planification des programmes d'immunisation.

Faisabilité : Les provinces et les territoires devraient commencer à planifier la mise en œuvre d'un programme d'immunisation contre la COVID-19, notamment la surveillance rapide de l'innocuité et de l'efficacité des vaccins et de la couverture vaccinale dans différentes populations clés, ainsi que l'immunisation effective et efficace des populations dans les communautés éloignées et isolées.

Acceptabilité : Des efforts devraient être faits pour améliorer les connaissances sur les bienfaits des vaccins en général et des vaccins contre la COVID-19 en particulier lorsqu'ils seront disponibles, pour lutter contre la désinformation sur l'immunisation et pour communiquer de manière transparente sur les décisions d'attribution des vaccins contre la COVID-19.

*Fondé sur l'évaluation systématique de l'éthique, de l'équité, de la faisabilité et de l'acceptabilité, qui repose sur un cadre éclairé par des données probantes. Consulter <https://doi.org/10.1016/j.vaccine.2020.05.01>

Les vaccinateurs de COVID-19 sont déterminer dépendant de leurs expériences

Vaccinateurs d'expérience

- ✓ Définition : fournisseur de soins de santé qui administre régulièrement des vaccins dans ses pratiques quotidiennes et est titulaire d'un agrément qui répond aux normes et directives du programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick
- Infirmières hygiénistes
- Infirmières immatriculées
- Médecins
- Pharmaciens
- Infirmières auxiliaires autorisées avec expérience en vaccination

Vaccinateurs novices

- ✓ Professionnels de la santé ou étudiants qui répondent aux exigences minimales de formation et de certificat d'infection intramusculaire, sans certificat officiel d'immunisation ou pratique clinique
- IAA (pas d'étudiantes)
- Infirmières immatriculées
- Étudiantes en sciences infirmières de troisième et de quatrième année

Compétence en matière d'immunisation

- Le Guide du programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick fournit des directives à tous les professionnels de la santé qui administrent des vaccins financés par le gouvernement. Le Guide décrit les dispositions législatives, les politiques et les normes à respecter pour assurer une pratique sécuritaire, efficace et compétente en matière d'immunisation. Tous les vaccinateurs doivent bien prendre connaissance des politiques définies à l'adresse

https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc/professionnels_sante/maladie/GuideDuProgrammeDImmunisationDuNB.html

- Les fournisseurs et les vaccinateurs de vaccins financés par l'État sont tenus de maintenir à jour leurs compétences en matière d'immunisation, telles que décrites dans le Guide à la norme 2.1 – Lignes directrices relatives à l'immunisation applicable à tous les vaccinateurs et à la politique 2.4 – Compétences des vaccinateurs.
- Dans des circonstances particulières, comme en temps de pandémie, d'autres lignes directrices sont communiquées aux professionnels de la santé pour les aider à administrer un vaccin dans le cadre d'une campagne d'immunisation de masse.
- Tous les professionnels de la santé sont tenus d'exercer leurs fonctions en respectant les normes réglementaires applicables. Il incombe également aux employeurs de vérifier et de faire le suivi des compétences de leurs employés. Ils doivent notamment s'assurer de leur accorder les ressources et le temps nécessaires pour suivre toute formation requise.
- Le Programme de formation sur les compétences en matière d'immunisation (EPIC) est reconnu par la programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick pour ses vaccinateurs.
- Tous les modules seront accessibles, mais seuls trois d'entre eux sont recommandés pour le groupe des vaccinateurs débutants, conformément aux recommandations de l'Agence de la santé publique du Canada: 1- les effets secondaires suivant l'immunisation, 2- la consignation de l'information et les populations nécessitant une attention spéciale et 3- l'administration d'agents immunisants.

Exigences en matière de formation pour les vaccinateurs d'expérience

Formation obligatoire

- Passer en revue la présentation PowerPoint de Santé publique NB sur la formation de base pour le vaccin contre la COVID-19, qui explique les compétences requises en matière d'immunisation dans le cadre d'une campagne d'immunisation de masse.
- Passer en revue le Guide du programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick pour bien connaître ses politiques et ses normes.
- Passer en revue l'annexe 4.1.1a – Directive médicale sur la prestation des services d'immunisation contre la COVID-19.
- Passer en revue l'information éducative propre à chaque produit d'immunisation contre la COVID-19 dès qu'elle est disponible.
- Avoir un certificat de RCR valide.

Formation recommandée :

- Terminer le module sur la méfiance à l'égard des vaccins offert par le Programme de formation sur les compétences en matière d'immunisation.
- Document d'orientation sur l'hésitation vaccinale sur notre section sur les vaccins du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) pour les fournisseurs de soins de santé (disponible en février 2021).
- Compétence et sensibilité culturelles de la santé publique - Un guide pour les fournisseurs de soins de santé qui s'occupent des populations interculturelles du Nouveau-Brunswick.

Exigences en matière de formation pour les vaccinateurs novices

Formation obligatoire:

- Passer en revue la présentation PowerPoint de Santé publique NB sur la formation de base pour le vaccin contre la COVID-19, qui explique les compétences requises en matière d'immunisation dans le cadre d'une campagne d'immunisation de masse.
- Passer en revue le Guide du programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick pour bien connaître ses politiques et ses normes.
- Passer en revue l'annexe 4.1.1a – Directive médicale relative à la prestation des services d'immunisation contre la COVID-19.
- Avoir un certificat de RCR valide.
- Terminer les trois modules suivants offert par le Programme de formation sur les compétences en matière d'immunisation :
 - Effets secondaires suivant l'immunisation (environ une heure)
 - La consignation de l'information et les populations nécessitant une attention spéciale (environ une heure)
 - Administration d'agents immunisants (environ une heure)
- Tous les vaccinateurs débutants doivent acquérir de l'expérience en matière d'immunisation en prenant part, sous surveillance, à une clinique d'immunisation de masse contre la COVID-19 jusqu'à ce qu'ils obtiennent l'agrément. Ils devront acquérir toutes les compétences qui font partie de la liste de vérification des compétences pour l'immunisation contre la COVID-19 (attacher a la fin de cette présentation).

Formation recommandée :

- Terminer le module sur la méfiance à l'égard des vaccins offert par le Programme de formation sur les compétences en matière d'immunisation.
- Document d'orientation sur l'hésitation vaccinale sur notre section sur les vaccins du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) pour les fournisseurs de soins de santé (disponible en février 2021)
- Compétence et sensibilité culturelles de la santé publique - Un guide pour les fournisseurs de soins de santé qui s'occupent des populations interculturelles du Nouveau-Brunswick.

Liste des compétences - pour les immuniseurs novices

- **Objectif:** Assurer une pratique compétente afin que les exigences de la Directive médicale d'administrer le vaccin dans le cadre du Programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick soient respectées.
- Les vaccineurs novices seront jumelés à un autre fournisseur expérimenté sur le site de vaccination de masse COVID-19 et participeront à la supervision jusqu'à l'obtention de la certification.
- La liste de vérification des compétences pour l'immunisation contre la COVID-19 aidera à orienter le processus d'agrément. Elle est annexée à la présente trousse de formation et fait également partie des ressources à l'intention des professionnels de la santé sur le site Web du GNB sur la COVID-19.

Examen des normes de pratique relatives à l'immunisation

1. Gestion des vaccins
2. Consentement éclairé
3. Administration du vaccin
4. Documents
5. Prise en charge des réactions anaphylactiques
6. Signalement et rapport des effets secondaires

Norme de pratique relative à l'immunisation – Consentement éclairé

- Réticence à la vaccination : Risque et bienfaits (de se faire vacciner ou non) * Voir la prochaine diapo
- Renseignements généraux sur le vaccin et les effets secondaires possibles
- Confirmation de la compréhension des renseignements
- Moment pour répondre aux questions
- Évaluation de la santé à l'aide des questions de dépistage
- Consignation du consentement éclairé

Réticence à la vaccination

- Le succès du programme d'immunisation contre la COVID-19 dépendra de la volonté des citoyens à se faire vacciner.
- Entre 56 % et 60 % des Canadiens font montre d'une certaine réticence à l'égard des vaccins.
- Les deux principales raisons invoquées pour le refus de se faire vacciner sont les préoccupations à l'égard de sa sécurité et de son efficacité.
- Lorsque vous administrez le vaccin contre la COVID-19, il est important de fournir de l'information claire, concise et factuelle à vos clients.
- Il faut aider les clients à comprendre l'information et les processus en matière d'immunisation dans la langue de leur choix.
- Il faut les renseigner sur la sécurité et l'efficacité des vaccins utilisés contre la COVID-19 de façon à véhiculer un message uniforme de soutien dans l'ensemble du milieu des soins de santé.
- Terminer le module sur la méfiance à l'égard des vaccins offert par le Programme de formation sur les compétences en matière d'immunisation.
- Document d'orientation sur l'hésitation vaccinale sur notre vaccin du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) section pour les fournisseurs de soins de santé (disponible en février 2021).

Norme de pratique relative à l'immunisation – Administration des vaccins *Injection intramusculaire*

Voie IM dans le deltoïde (16 ans et plus)



APRÈS le vaccin :

- L'ASPC rédige actuellement le document officiel qui sera disponible sous peu.
- Donnez-leur la fiche de suivi
- **Vérifier :**
 - la présence de contusion, de rougeur, d'enflure;
 - la présence de tout effet indésirable chez un client.
- **Informé le client :**
 - qu'il doit attendre 15 minutes;
 - des effets secondaires possibles et de ce qu'il peut faire;
 - qu'il doit appeler s'il éprouve un effet indésirable au cours des quatre prochaines semaines;
 - **qu'il faut une deuxième dose 21 jours plus tard.**

Normes de pratique pour l'immunisation – Documentation concernant la COVID-19

- Formulaire de consentement pour le vaccin contre la COVID-19
- Dossier d'immunisation contre la COVID-19 du client
- Information avant l'immunisation contre la COVID-19
- Fiche de suivi des soins pour le vaccin contre la COVID-19
- Effets secondaires suivant l'immunisation

Directives médicales relatives à l'administration : de vaccins et d'adrénaline

- Tous les immunisateurs doivent consulter la section sur l'anaphylaxie du Guide canadien d'immunisation trouve ici:

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-2-innocuite-vaccins/page-4-innocuite-vaccins-effets-secondaires-suivant-immunisation.html>

- Veuillez passer en revue la **norme 5.1** – **Gestion de l'anaphylaxie en milieu non hospitalier du Guide du programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick.**
Remarque : Le Guide canadien d'immunisation ne recommande plus d'administrer du Benadryl en cas d'anaphylaxie suivant l'immunisation.

Norme de pratique relative à l'immunisation – Prise en charge des réactions anaphylactiques

- Évaluer et gérer les points ABC.
- Appeler à l'aide.
- Appeler le service 911.

- Administrer de l'épinéphrine et respecter le protocole pour la gestion de l'anaphylaxie de la norme 5.1 du Guide d'immunisation du Nouveau-Brunswick.

<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/fr/MaladiesTransmissibles/ProfessionnelsEnSantePublique/gestion-anaphylaxie.pdf>

- Consigner tout **effet secondaire suivant l'immunisation** sur le formulaire à cet effet et communiquer immédiatement l'information clinique à Santé publique

Norme de pratique relative à l'immunisation – Signalement des ESSI :

Surveillance accrue des ESSI graves

- Veuillez consulter le site Web du programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick afin de connaître la marche à suivre pour signaler des effets secondaires suivant l'immunisation et passer en revue les politiques suivantes :

1. Les vaccinateurs peuvent trouver le formulaire pour signaler des effets secondaires suivant l'immunisation à l'adresse suivante :

<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/hs/pdf/fr/MaladiesTransmissibles/Epidemiologie/RapportEffetsSecondairesSuivantImmunsisation.pdf>

2. Norme 2.7 – Définition de cas pour les effets secondaires suivant l'immunisation

<https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr.html>

3. Norme 3.8 : Déclaration des effets secondaires suivant l'immunisation

<https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr.html>

Normes de pratique pour l'immunisation – Signalement d'effets secondaires :

Surveillance accrue des effets secondaires graves

Suite...

4. Annexe 4.8 : Dictionnaire de données pour remplir le formulaire de déclaration des effets secondaires suivant l'immunisation au Nouveau-Brunswick

<https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr.html>

5. Annexe 5.0 : Résumé des critères pour la déclaration

<https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr.html>

Enjeux liés à la santé au travail

- Matériel d'injection utilisé
 - Manipulation
 - Élimination
- Contenants pour objets tranchants
 - Où les placer
 - Quand procéder au remplacement
 - Comment procéder à l'élimination
- Piqûre d'aiguille accidentelle – consulter la politique de la RRS
- Utilisation de l'équipement de protection individuelle et mesures de contrôle des infections
- Glace sèche - EPI, manipulation et ventilation appropriées



Liens de formation éducatifs

- Cours du Programme de formation sur les compétences en matière d'immunisation : <https://www.cps.ca/fr/epic-pfci>

- Guide du Programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick :

https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc/professionnels_sante/maladie/GuideDuProgrammeDImmunisationDuNB.html

- Site Web d'information du gouvernement du Nouveau-Brunswick sur le Coronavirus: www.GNB.ca/coronavirus
- Norme 3.3 du Guide du programme d'immunisation du Nouveau- Brunswick – Critères d'admissibilité pour les vaccins et les produits biologiques financés par l'État
https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc/professionnels_sante/maladie/GuideDuProgrammeDImmunisationDuNB.html

- Voir la déclaration du Comité consultatif national de l'immunisation :
<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/immunisation/comite-consultatif-national-immunisation-ccni/recommandations-utilisation-vaccins-covid-19.html>

- Guide canadien d'immunisation – Partie 1 – Méthodes d'administration des vaccins
<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-1-information-cle-immunisation/page-8-methodes-administration-vaccins.html>